Réunion du 13 novembre 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Soutien à la création et à la transmission d'entreprises	513

La Commission Permanente,

La Commission Permanente,		
VU	les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,	
VU	le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,	
VU	le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture – JOUE 24/12/2013 L 352/9,	
VU	le règlement (UE) n°717/2014 de la Commission européenne du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture - JOUE 28/06/2014 L 190/45,	
VU	la communication de la commission européenne relative à la révision de la méthode de calcul des taux de référence et d'actualisation, JO C 14 du 19.1.2008,	
VU	le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511- 1 et suivants, L 1511-7, L 1611-4, L 4221-1 et suivants et R.1511-1 et suivants,	
VU	la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,	
VU	le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,	
VU	l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,	
VU	la circulaire n° 5565/SG du Premier ministre du 5 janvier 2012 relative aux dispositifs d'ingénierie financière,	
VU	l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,	
VU	la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,	
VU	la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,	

VU la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 relative au

règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,

VU la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 relative au

règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

VU les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme,

innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1- Accompagner et financer les projets de création et de reprise d'entreprise ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 100 000 € sur un montant subventionnable de 1 400 000 € TTC à la plateforme Initiative Vendée Terres et Littoral au titre de son fonds de prêts d'honneur création / reprise 2020,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 100 000 €,

AUTORISE

la dérogation au règlement budgétaire et financier modifié les 09 et 10 juillet 2020 par le versement d'une avance de 40 % à la notification de l'aide,

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention correspondant présenté en 1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 40 000 € sur un montant subventionnable de 321 820 € TTC à la plateforme Initiative Loire Océan au titre de son fonds de prêts d'honneur création / reprise 2020,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 40 000 €,

AUTORISE

la dérogation au règlement budgétaire et financier modifié les 09 et 10 juillet 2020 par le versement d'une avance de 40 % à la notification de l'aide et par le versement d'un acompte intermédiaire de 20 %,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 274 478 € sur un montant subventionnable de 11 792 550 € TTC à France Active au titre de l'activité 2021 de son fonds France Active Garantie (FAG),

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 274 478 €,

AUTORISE

la dérogation au règlement budgétaire et financier modifié les 09 et 10 juillet 2020 par le versement d'une avance de 40 % à la notification de l'aide et par le versement d'un acompte intermédiaire de 20 %.

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 1 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

la prolongation du délai de justification des dépenses à 3 ans pour les dossiers listés en 1 annexe 4 dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Prime Création,

2 - Renforcer le rôle d'animation et de coordination de la Région et appui aux réseaux d'accompagnement

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 40 000 € sur une dépense subventionnable de 119 963 € TTC à Initiative Pays de la Loire pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2021

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la dérogation au règlement budgétaire et financier modifié les 09 et 10 juillet 2020 par le versement d'une avance de 40 % à la notification de l'aide,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante présentée en 2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € sur une dépense subventionnable de 188 000 € TTC à l'association 60000 Rebonds Grand Ouest dans le cadre de son plan d'actions 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 10 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € sur une dépense subventionnable de 32 690 € TTC à l'association AJ2E dans le cadre de son plan d'actions 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 10 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention de partenariat entre la Région et l'EPCI de la Communauté de Communes Vallée du Haut Anjou (49) en matière de création-reprise d'entreprise figurant en 2 annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

les termes de la convention de partenariat entre la Région et l'EPCI de la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande (44) en matière de création-reprise d'entreprise figurant en 2 annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

3- Remise d'un Prix Région dans le cadre de la manifestation Start West 2020 ATTRIBUE

une prime de 5 000 € à l'entreprise LISAQUA de Nantes dans le cadre du prix Région remis au titre de l'édition de Start West 2020.

4 - Réabondement du dispositif Capital SCOP

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 300 000 € au titre du dispositif Capital SCOP,

5 - Clôture dispositif NACRE - nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise ATTRIBUE

une dotation complémentaire de 7 200 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) sur l'opération dédiée n°17D04171 portant ainsi le montant total à hauteur de 51 180 € pour la gestion administrative et financière des poursuites du parcours NACRE,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 7 200 €.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Groupe LREM absent lors du vote.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs